

ALGERIE TELECOM

DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/52/2022

Jijel le : 21.11.2022

2 ième MISE EN DEMEURE

* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : **CHERIBET ABDELBAQI** représentée par son gérant Mr CHERIBET ABDELBAQI , sis à : CITE 100 LOGTS ZONE EST , EL MILIA

* Identification de l'opération

- - Contrat N° : 12/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2021
- ODS de démarrage des travaux : 52 du 13.06.2021
- Projet : RESEAU FTTH. – ODN CITE 1000 LOGTS – D01/1
- date d'ouverture : 20.06.2021

Vue non réponse au 1 ere mise en demeure notifier le 14.08.2022

* Objet de la mise en demeure :

- Absence non justifiable depuis le 11/09/2022.
- non-respect des délais de réalisation.
- non soudure des manchons. Test des brins du câble FO...ect

De ce fait, vous êtes tenus d'enlever ces réserves et d'achever la totalité des travaux dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, ALGERIE TELECOM peut procéder à la résiliation du présent contrat aux torts exclusifs du partenaire contractant

Le Directeur



JIJEL LE :
Directeur Opérationnel P/I

Signé : Mouad BOUCHEMAT